

qui aurait une ferme à 100 p. 100 payée ne devrait pas d'argent à l'Office du crédit agricole, ne devrait rien sur sa machinerie, ni emprunt de banque, et n'aurait aucun argent placé dans des obligations du Canada, pourrait par contre faire ce qui suit: il pourrait emprunter sur sa ferme \$10,000, déduire de son revenu de ferme les \$1,000 payés en intérêt et avec ces \$10,000 acheter des obligations du Canada pour une somme équivalente, ce qui lui donnerait un revenu de \$1,000 d'intérêt non taxable.

Alors, pour éviter cette échappatoire, les fonctionnaires ont conçu la loi de telle sorte qu'en pratique, il n'y aura plus de propriétaires de maisons à revenus, d'hommes d'affaires, de cultivateurs, de pêcheurs ou même de professionnels qui pourront tirer avantage de ces \$1,000. Mais ils n'ont pas fait disparaître toutes les échappatoires, parce que les plus gros hommes d'affaires vont quand même en bénéficiant, parce que la plupart d'entre eux sont associés en compagnie et leur compagnie peut déduire de l'impôt l'intérêt sur les emprunts. Tandis qu'eux, dans leurs déclarations d'impôt personnelles, déclarent assez souvent comme revenu deux sources seulement: la première, un salaire qui provient de leur compagnie, la deuxième, un investissement en obligations du Canada, ce qui leur donnera droit à \$1,000 en intérêt non taxable.

Donc, ceux qui vont en souffrir sont justement les plus petits hommes d'affaires: les cultivateurs, ceux qui exploitent de petits restaurants, ou ceux qui ont un petit tabac. Pour eux, ce n'est pas rentable de se former en corporation.

Je suggère fortement au ministre des Finances (M. Turner) et à vous tous, le fait qu'on devrait rayer complètement de l'article 70 du bill C-49, la partie qui stipule qu'on doit déduire de l'intérêt-revenus tout intérêt-dépenses.

• (2030)

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le discours du ministre des Finances (M. Turner) la semaine dernière, au cours duquel il a repris son numéro de novembre dernier qui consiste à faire comme si notre pays pouvait ne tenir aucun compte de la conjoncture mondiale, de la montée en flèche du chômage dans pratiquement tous les pays industrialisés et de la hausse de l'inflation au Canada au même rythme que dans la plupart des autres pays occidentaux.

Lorsque le ministre a présenté son budget en novembre dernier, il a prédit—je le cite de mémoire mais en sachant que je ne me trompe guère—un taux de croissance réelle de l'ordre de 4 à 5 p. 100. Il n'y a maintenant plus aucun doute que le Canada n'atteindra certainement pas ce taux de croissance. Nous subissons les conséquences, comme tous les autres pays du monde occidental, non seulement de l'augmentation brutale du prix du pétrole sur le marché mondial, mais aussi de la véritable récession que connaissent maintenant les États-Unis.

Le taux de chômage aux États-Unis atteint actuellement facilement 7 p. 100. M. Greenspan, le principal conseiller économique du président Ford, a prédit que ce taux atteindrait 8 p. 100. Comme les conseillers économiques américains ont été tout aussi enclins que les

Canadiens à sous-estimer le taux de chômage, il est vraisemblable que le taux de chômage aux États-Unis atteindra non pas 8 p. 100, comme l'a prévu M. Greenspan, mais en réalité 9 p. 100 ou plus.

Nous avons le même genre de problème au Canada, quoiqu'avec une marge de sécurité un peu plus grande. En décembre, d'après les chiffres publiés par Statistique Canada le 15 janvier, le taux de chômage désaisonnalisé est passé à 6.1 p. 100. C'est là le taux le plus élevé depuis près de deux ans, et le problème du chômage, bien que généralisé à l'ensemble du pays, s'est posé avec le plus d'acuité dans les régions du Canada où il sévit traditionnellement et qui peuvent le moins se le permettre, c'est-à-dire le Québec et les Maritimes. Le chômage a atteint 16.4 p. 100 à Terre-Neuve, 8.1 p. 100 au Québec, et un niveau également très élevé en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Nous avons beaucoup lu au sujet de la gravité de la situation en Europe, mais nul pays d'Europe occidentale ne connaît un niveau de chômage comparable à celui du Canada. Bien que les journaux annoncent presque tous les jours la cessation imminente de toute activité économique en Grande-Bretagne, le taux de chômage y est à peu près deux fois moindre qu'au Canada. Voici que le ministre annonce maintenant des mesures fiscales qui n'amélioreront pas du tout la situation.

Nous sommes aux prises avec un taux d'inflation de près de 12 p. 100 par an. Si la situation est très grave pour tous les Canadiens, elle l'est d'autant plus pour les économiquement faibles, car elle constitue pour eux non seulement une difficulté ou un ennui, mais un désastre. Une hausse de 12 p. 100 du coût de la vie équivaut en effet à une hausse d'environ 16 p. 100 du coût de l'alimentation et à une hausse de 15 à 20 p. 100 du coût du logement.

Or, les économiquement faibles consacrent à la nourriture et au logement, soit les dépenses de base essentielles, une proportion très forte de leur revenu global—beaucoup plus forte que celle des autres Canadiens dont le revenu est moyen ou élevé. Il s'ensuit que la hausse n'équivaut pas pour eux à 12 p. 100, mais probablement à environ 18 ou 20 p. 100.

Que propose le ministre à leur intention? Presque rien. Que propose le ministre pour enrayer le chômage? Pas davantage. Comme toujours lorsqu'un gouvernement libéral est au pouvoir, le ministre compte sur le secteur privé pour combler la différence. C'est pourtant le secteur privé qui n'a pas su combler la différence et créer de nouveaux emplois. Les industries extractives ont continué d'exploiter la population avec leurs prix trop élevés et leurs profits scandaleusement excessifs que le ministre n'a rien fait pour prévenir.

En fait, le ministre propose de laisser les industries de ressources faire plus de bénéfices en diminuant leurs impôts et, pour forcer les provinces à abandonner ce domaine fiscal dans lequel elles se sont engagées, en menaçant d'imposer les industries de ressources, ce qu'aucun gouvernement fédéral n'a vraiment fait depuis environ un an.

Même si je ne puis pas l'accepter, je comprendrais que l'on accorde des concessions aux industries de ressources si elles étaient en difficulté et si leurs bénéfices n'étaient pas acceptables. Tel n'est pas le cas cependant. J'ai dans mon pupitre le *Financial Times* du 27 janvier